

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/349

Objet : Autorisation de signature d'une convention avec la Région Ile-de-France afin de bénéficier des Tickets-Loisirs dans le cadre de l'appel à projets

Séance du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 13 novembre 2025, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 6
Absents : 4

* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°2

** A confié son pouvoir à S. Mercieca jusqu'à son arrivée à 18h40 au cours de la présentation du point n°3

***Arrivés à 18h40 au cours de la présentation du point n°3

**** A confié son pouvoir à S. Van Waerbeke jusqu'à son arrivée à 19h34 au cours de la présentation du point n°7

***** A quitté la séance à 21h02 après le vote du point n°19, dernier point à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg**, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi****, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik****, Christian Amar Henni***, José Peres***, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Sylvie Deforges à Marcus M'Boudou, Valérie Marion à Stéphane Raffalli, Nejla Toptas à Souad Medani, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
19 novembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/349

Objet : Autorisation de signature d'une convention avec la Région Ile-de-France afin de bénéficier des Tickets-Loisirs dans le cadre de l'appel à projets

Jeunesse

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Kykie BASSEG, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 12 novembre 2025,

CONSIDERANT que la ville a respecté les points énoncés dans la convention et dans l'appel à projets,

CONSIDERANT la mise à disposition gratuite de 400 tickets-loisirs, d'une valeur unitaire de 6 euros à la commune de Ris-Orangis par la Région Ile-de-France,

CONSIDERANT la convention proposée par la Région Ile-de-France aux organismes bénéficiaires des tickets-loisirs dans le cadre de l'appel à projets,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention avec la Région Ile-de-France afin de bénéficier de la mise à disposition gratuite de 400 tickets-loisirs d'une valeur unitaire de 6 euros, sous forme numérique dans le cadre du e-service prévu à cet effet sur la plateforme Ile-de-France Smart Services.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Ile-de-France afin de bénéficier des Tickets-Loisirs ainsi que tous les documents subséquents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 26 NOV. 2025

Publié le : 26 NOV. 2025
Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 24/11/2025 à 17:05